



EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin



Confortement de la digue de Marsillargues

Le magazine du Vidourle

n° 24
Nov. 2013



Confortement des zones de surverses de la digue de Gallargues le Montueux

Plan Vidourle : Réception des chantiers de Gallargues le Montueux et Marsillargues | Les 100 actions de l'EPTB Vidourle au service de la population
Contrat de rivière : Bilan 2013 et perspectives 2014

www.vidourle.org



EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin



Editorial

SOMMAIRE

Edito p 2

Prévention p 3

- L'EPTB Vidourle met tout en œuvre pour maintenir la sensibilisation scolaire

Contrat de rivière
2013-2018 p 4 à 6

- Le 1^{er} bilan 2012/2013
- Les prévisions à l'horizon 2014
- Fin des travaux de restauration forestière

Natura 2000 p 7

- La zone Natura 2000 du Vidourle

Plan Vidourle p 8 à 12

- Les 100 actions de l'EPTB Vidourle
- L'obligation de surveillance des digues
- Réception du chantier de Gallargues le Montueux
- Fin du chantier de Marsillargues

Budget p 13

- Bilan 2013 et perspectives 2014

Revue de presse p 14

Infos Brèves p 15

En savoir plus p 16

- Entretien avec Christian Meunier

“ Une année chargée en événements, actions et projets engagés, vient de s'achever sur le bassin versant du Vidourle.

Grâce au soutien des élus, de l'ensemble de nos partenaires et à la détermination des équipes techniques et administratives de l'EPTB Vidourle, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés pour 2013 : la concrétisation de deux grands ouvrages en matière de protection des populations, et l'élaboration d'un 1^{er} bilan des actions engagées dans le cadre du Contrat de rivière.

En premier lieu, je tenais à vous informer qu'après plusieurs mois d'échanges entre les services concernés, nous avons obtenu **la signature par l'ensemble de nos partenaires financiers : L'Europe, l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Languedoc-Roussillon, les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault, le Syndicat Mixte Départemental du Gard ; des documents officiels du Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI 2) et de la convention du Contrat de rivière.**

Nous allons ainsi poursuivre sereinement les missions qui sont les nôtres c'est-à-dire : progresser vis-à-vis de la sécurité de nos populations et la préservation de notre magnifique patrimoine naturel.

Nous venons de réceptionner deux chantiers fondamentaux en matière de lutte contre les inondations et protection des personnes. Il s'agit du confortement des zones de surverse de la digue classée B de Gallargues le Montueux et du confortement de la digue B de Marsillargues. Dans ce numéro, nous revenons sur le détail des techniques employées, accompagnées de photos des travaux.

Les futurs grands aménagements prévus à l'horizon 2014, ayant reçu la validation des experts, concernent la digue d'Aimargues et la création du premier bassin de rétention de la Garonne à Quissac. Par ailleurs, nous attendons très prochainement, les premiers résultats des études de faisabilité technique des 9 bassins de rétention, validés par la mission ICAT (Instance de Conseil et d'Appui Technique) en 2009, situés sur les communes de la Haute et Moyenne Vallée du Vidourle.

Dans un autre domaine d'intervention qui nous mobilise tout autant, la préservation des milieux naturels, nous dressons un constat très satisfaisant sur les opérations enclenchées récemment :

- Le Contrat de rivière est un véritable fil conducteur pour les collectivités à l'échelle du bassin versant. Son ambition porte sur une amélioration notable de la qualité de l'eau associée à une valorisation touristique et paysagère. Certaines actions ont déjà démarré, telles que la création de stations d'épuration, l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, l'éradication des espèces invasives. Elles nous amènent à un premier bilan tout à fait positif de la politique conduite.
- Enfin, la partie aval du Vidourle (de Sommières à la mer) a été retenue comme Site d'Intérêt Communautaire, et bénéficie de l'appellation Natura 2000. Un document de synthèse des diagnostics écologiques et socio-économiques est en cours d'élaboration. Chaque commune concernée par le dispositif Natura 2000 pourra prendre connaissance des milieux et espèces à protéger sur son territoire et du programme d'actions dont elle bénéficie, avec l'appui technique de l'EPTB Vidourle.

Le ton est donné pour 2014, nous continuerons nos efforts sans relâche, pour que le bassin versant du Vidourle qui compte aujourd'hui 145 000 habitants soit appréhendé dans son ensemble de façon juste et équilibrée.

Christian Valette

Président de l'EPTB Vidourle,

Vice-Président du Conseil Général du Gard délégué à l'environnement

L'EPTB Vidourle met tout en œuvre pour maintenir la sensibilisation scolaire

Depuis 2004, dans le cadre du développement de la culture du risque défini par le Plan Vidourle, l'EPTB Vidourle est le maître d'ouvrage des actions de sensibilisation auprès du jeune public scolaire sur l'ensemble du bassin versant.

1/ La sensibilisation scolaire en constante évolution

Au total, ce sont 847 journées de sensibilisation au risque inondation qui ont été organisées, soit 20 196 élèves sensibilisés entre 2004 et 2013.

Ces journées de sensibilisation concernent tous les établissements scolaires du bassin versant (écoles élémentaires ou primaires, collèges et Maison Familiale Rurale) souhaitant bénéficier de ces journées.

La quantité de journées fixée à 130 depuis 2007-2008 permet de mener l'action de sensibilisation scolaire sur la quasi-totalité du bassin versant du Vidourle.

En effet, à ce jour 73 communes du bassin versant du Vidourle ont bénéficié de ces journées.

2/ Les plans de financement de la sensibilisation scolaire



Depuis près de 9 ans, cette implication forte de l'EPTB Vidourle est soutenue, dans le cadre du Plan Vidourle, par différents partenaires financiers :

- **2004-2008** : Etat (40%), Région (20%) et Autofinancement EPTB Vidourle (40%)
- **2008-2009** : Feder (40%), Etat (40%) et Autofinancement EPTB Vidourle (20%)
- **2009-2011** : Feder (50%), Etat (40%) et Autofinancement EPTB Vidourle (10%)
- **2011-2012** : Pas de sensibilisation scolaire, faute d'obtention des arrêtés de financement.
- **2012-2013** : Feder (40%), Etat (40%) et Autofinancement EPTB Vidourle (20%)

➔ **Ainsi depuis 2004, 805 437,90€ TTC ont été consacrés à la sensibilisation scolaire au risque inondation** (Animations, transports sur site et conception de matériels pédagogiques).

Pour 2013-2014, le montant de l'opération est estimé à 139 307€ TTC, dont 40% pris en charge par le FEDER, 20% par l'Etat et 40% d'autofinancement (CG30, Syndicat Mixte Départemental du Gard et CG34). Les arrêtés de subvention sont en cours d'obtention auprès de nos partenaires.

3/ Les journées en images



Sur la commune de Gallargues le Montueux les élèves découvrent le fonctionnement des digues Pitot



Sur la commune de Villetelle, les élèves découvrent les vestiges romains du pont Ambrussum



Sur les berges du Vidourle, en amont du pont Tibère à Sommières, les élèves découvrent le milieu naturel

4/ Quelques témoignages d'enseignants

- Animation du 22/10/2012 et 23/10/2012 - Classe de 5^{ème} - Collège Gaston Doumergue - Sommières (30)
« **Sortie instructive. Bon rendu. Vraiment très pédagogique, très intéressante.** »
- Animation du 15/05/2013 - Classe de CE₂ - Ecole élémentaire Jacques Brel - Lunel (34)
« **Excellente intervention, tout a été réfléchi, pensé, adapté aux enfants, c'est vraiment parfait.** »
- Animation du 25/10/2012 - Classe de CE₁-CE₂ - Ecole Notre Dame des Gardians - Aimargues (30)
« **Intervention d'un niveau excellent, merci de nous l'avoir proposée.** »

Le 1^{er} bilan 2012-2013 du Contrat de Rivière

L'EPTB Vidourle a organisé, à Quissac, une réunion sur l'avancement de la procédure du Contrat de Rivière en présence du Vice président de l'EPTB Vidourle, Président du Comité de pilotage du Contrat de Rivière et conseiller général du Canton de Lunel, de nombreux élus, conseillers généraux, des représentants des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau ainsi que des associations.



Le Vidourle à Salinelles

Dans un premier temps, le service Eau et Rivière du Conseil général du Gard a exposé un suivi de la qualité de l'eau du Vidourle, analysé sur différents points géographiques de la Haute, Moyenne et Basse Vallée du Vidourle. Cette étude réalisée tous les 3 ans sur la période 2004/2010 fait apparaître, une amélioration globale de la qualité de l'eau du Vidourle. Malgré ce, il a été mis en évidence la présence de traces de produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) dans le Vidourle. Une politique pour diminuer leur impact va être lancée en 2014.

En deuxième partie, le bureau d'études Biotope a dressé un état écologique du cours d'eau et de son potentiel environnemental en terme d'habitats naturels et d'espèces de la source jusqu'en amont de Sommières, sachant qu'un inventaire précis avait déjà été établi sur la partie aval du bassin versant dans le cadre du Document d'Objectif Natura 2000.

A l'issue de ces analyses qui ont mis en exergue une évolution qualitative du fleuve et des milieux qui l'entourent, l'EPTB Vidourle a présenté le bilan des actions financées par les conseils généraux du Gard et de l'Hérault et l'Agence de l'Eau pour la période 2012-2013 sur l'ensemble du Bassin Versant :

- En 2012, 13 millions d'euros ont été engagés sur le volet A (assainissement) du Contrat de rivière avec 4 projets de stations d'épurations (Aspères, Corconne, Fontanès, Villetelle). Certaines sont déjà réalisées, d'autres sont en cours. En 2013, sur ce même volet, plusieurs stations d'épuration ont obtenu des crédits : Bragassargues, Campagne, Durfort et St Martin de Sossenac, Monoblet, Moulezan, Lecques, Savignargues, Liouc, Corconne, Fontanès.

- Au total en 2013, 12 millions d'euros ont été consacrés au financement des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau du Vidourle.
- Il est prévu en 2014 d'engager à nouveau 6 millions d'euros pour les projets d'assainissement. Sont concernés Vic le fescq, Junas, Maressargues, Aubais, Fressac, Monoblet, Souvignargues, Lauret, Saint Hippolyte du Fort.
- Dans ce même objectif, le Contrat de Rivière a identifié des priorités pour préserver la ressource en eau. Des actions sont conduites pour améliorer le rendement des réseaux d'eaux potables, supprimer les fuites et limiter les prélèvements dans le Vidourle.
- Ces travaux, portés par les communes ou les syndicats intercommunaux, ont permis des investissements à hauteur de 3,5 millions d'euros en 2012, 1 million en 2013, et le prévisionnel pour 2014 s'élève à 1,7 millions d'euros.

En complément des projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, l'EPTB Vidourle investit chaque année **1 million d'euros pour la gestion du lit et des berges (Volet C du Contrat de Rivière)**.

La réunion s'est conclue par un rappel des actions du volet D à savoir le Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI 2), dont les montants déjà engagés s'élèvent à 12 millions d'euros sur les opérations suivantes :

- Confortement des zones de surverse de la digue d'Aimargues (9 135 000 €)
- Bassin de rétention Garonnette à Quissac (4 000 000 €).

LE CONTRAT DE RIVIÈRE



Institué par la circulaire du Ministre de l'Environnement du 5 février 1981, il correspond à un programme d'actions, planifié et concerté à l'échelle du bassin versant et repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers sur un territoire cohérent autour d'un projet commun pour réhabiliter et valoriser un patrimoine aquatique. Le calendrier du programme se déroule généralement sur 5 ans.

L'Agence de l'eau, les départements, la Région et l'État contribuent fortement à son financement.

Depuis 1981, plus de 150 Contrats de Rivière et de baie ont été engagés en France.

Les prévisions à l'horizon 2014

1/ Amélioration de la qualité des eaux

De nouveaux ouvrages d'épuration sont en prévision pour 2014 sur les communes de Savignargues, Villetelle et une station d'épuration interdépartementale va traiter les effluents sur les communes de Boisseron/Villevieille/Sommières/Saussines (capacité 17000 eq/hab).

Les travaux sont financés par les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault et également par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.



Station d'épuration de Corconne



Station d'épuration de Fontanès en travaux

2/ Lutte contre les pollutions diffuses

A partir de 2014, l'EPTB Vidourle engage une politique destinée à réduire les pollutions diffuses (d'origine agricole et non agricole) sur le bassin du Vidourle.

Il est prévu d'informer et de proposer un soutien technique aux collectivités (communes et groupement de communes) désirant s'engager dans une démarche de limitation ou d'arrêt de l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics. En parallèle, pour améliorer la connaissance générale du niveau de pollution et mieux cibler les actions à mener en zone agricole et non-agricole, une étude des risques de contamination des eaux superficielles et souterraines par les produits phytosanitaires sera prochainement lancée.

3/ Gestion de la ressource en eau

Une étude de détermination des volumes prélevables a été conduite par l'Agence de l'eau en raison du classement du bassin versant du Vidourle en «Zone de répartition des eaux», c'est à dire en zone marquée par des déficits en eau en période estivale. Selon la réglementation en vigueur (SDAGE⁽¹⁾ Rhône Méditerranée Corse) des objectifs de débits en période d'étiage⁽²⁾ doivent être affectés et respectés

à des points stratégiques sur le fleuve. Les « volumes prélevables » établis par l'étude visent à respecter les objectifs de débits fixés par les services de l'Etat et seront à répartir entre l'ensemble des usagers. L'Agence de l'Eau présentera, dès 2014, les résultats de cette étude aux membres du comité de rivière, afin que l'EPTB Vidourle puisse engager sur le bassin, aux côtés des usagers, un plan de gestion concertée de la ressource en eau.

Des travaux sur les réseaux d'eau potable sont en cours, d'autres sont à venir, sur les communes de Sauve, Quissac, St Hippolyte du Fort, afin de réduire les problèmes de fuites d'eau et préserver la ressource en eau.

4/ Continuité biologique

La réhabilitation de la passe à poissons du seuil de Marsillargues et l'amélioration de la franchissabilité du seuil de St Laurent d'Aigouze débiteront à l'étiage 2014.

Ces deux opérations seront financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau, et 20% par l'EPTB Vidourle. Sont sollicitées également les fédérations de pêche du Gard et de l'Hérault pour financer cette opération.

5/ Gestion du lit et des berges

L'EPTB Vidourle lance un nouveau programme et soumettra à l'enquête publique une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) d'entretien du lit et des berges pour légitimer ces interventions chez les propriétaires privés. Par ailleurs, il est prévu en 2014 d'engager plusieurs actions pour la valorisation écologique et paysagère des terrains riverains du fleuve, sur les communes de Boisseron et Villetelle (Ambrussum).

6/ Gestion globale du bassin versant

Afin de préserver la lagune côtière de l'étang du Ponant (la Grande Motte/le Grau du Roi), l'EPTB Vidourle a sollicité des financements pour la réalisation d'un plan de gestion de ce territoire.

7/ Lutte contre les espèces invasives : Renouées du Japon, Jussies et Tortues de Floride

Après avoir engagé en 2013 la 2^{ème} tranche des travaux contre les renouées du Japon sur le secteur Cros / St Hippolyte du Fort, **l'EPTB Vidourle débutera la 1^{ère} tranche d'éradication des jussies en 2014, financée à la hauteur de 20% par la Région, 30% par le FEDER et 30% par l'Agence de l'Eau.** L'EPTB Vidourle est actuellement en cours de réflexion pour bénéficier d'un appui scientifique pour élaborer un programme pluriannuel de lutte contre cette invasive présente essentiellement sur la basse vallée.

⁽¹⁾ SDAGE : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée-Corse les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau et les orientations du Grenelle de l'environnement.

⁽²⁾ Etiage : basses eaux

Les travaux de restauration forestière des affluents sont terminés

Dans le cadre de ses actions sur les affluents, l'EPTB Vidourle a procédé à des travaux de restauration forestière (nettoyage, entretien, débroussaillage) sur de nombreux cours d'eau de la Haute et Moyenne vallée du Vidourle.

L'objectif de ce nettoyage est d'éviter l'obstruction de l'écoulement des ruisseaux par des arbres ou des végétaux, pouvant provoquer des dégâts importants en amont. Une attention particulière est donnée à la végétation pour préserver la qualité des milieux et conserver la biodiversité.

1) Lot 1 - Bay / Criulon : 99 206,65€ TTC

Le Bay, communes concernées : Lédignan, Aigremont, Savignargues, Saint Jean de Serre, Canaules.

Le Criulon, communes concernées : Durfort et Saint Martin de Sossenac, Bragassargues, Sauve, Logrian, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Quissac, Saint Jean du Criulon.

2) Lot 2 - Les Corbières : 28 326,90€ TTC

Communes concernées : Aujargues, Junas, Villevieille, Sommières.



Nettoyage du ruisseau le Criulon

3) Lot 3 - Le Crespenou : 79 627,53 € TTC

Communes concernées : Monoblet, Durfort et St Martin de Sossenac.

4) Lot 4 - Le Brié : 31 918,85€ TTC

Communes concernées : Combas, Fontanès.

5) Lot 5 - Affluents de la Bénovie : 34 684,00 € TTC

Communes concernées : Boisseron, Saussines, Gallargues, Buzignargues, St Hilaire de Beauvoir.

Ces opérations ont été financées à hauteur de 40% par l'Europe, 30% par l'Agence de l'Eau, 10 % par la Région, et 20% par le CG 30, CG34 et les communes concernées.



Christian Valette, Président de l'EPTB Vidourle en visite sur le chantier du ruisseau des Corbières



Entretien du ruisseau des Corbières

La Zone Natura 2000 "Vidourle"

Natura 2000 est un réseau écologique européen institué par la directive «Habitats» 92/43/CEE et la directive «Oiseaux» 79/409/CEE, visant la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Ce réseau doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

Natura 2000 est un réseau de sites naturels visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, et ce, dans un cadre global de développement durable.

Natura 2000 cherche donc à concilier activités humaines et protection des milieux naturels afin de répondre aux enjeux environnementaux planétaires et locaux.

En 2006, la partie aval du Vidourle, de Sommières à la mer, fut proposée par la DIREN* Languedoc-Roussillon et retenue comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

DÉLIMITATION DE LA ZONE NATURA 2000

Surface	Linéaire	Communes concernées
293 ha	25 km	11



 Cours d'eau : Vidourle et affluents

 Zone Natura 2000

 Communes concernées

Les espèces et milieux ayant justifié sa désignation sont :

- Habitat : Forêts galeries à salix alba et populus alba (Saules blancs, Peupliers blancs) ①
- Invertébrés : Gomphus graslini (Libellule)
- Amphibiens et reptiles : Cistude d'Europe (Tortue)
- Poissons : Alose feinte ②
- Mammifères : Castor d'Europe



Lancé le 28 janvier 2011, le DocOb a été réalisé par le bureau d'études Biotope en 4 étapes :

- Diagnostic écologique
- Diagnostic socio économique
- Définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs
- Définition d'un programme d'actions

L'EPTB Vidourle a été désigné comme structure porteuse et animatrice du **Document d'Objectifs (DocOb)**. Pour cela, il s'appuie sur le comité de pilotage Natura 2000 "Vidourle".

Un document de synthèse est en cours de réalisation et sera mis à la disposition des communes concernées avant la fin de l'année 2013.

L'obtention de cette labellisation « Natura 2000 » conforte l'EPTB Vidourle dans une mission fondamentale : maintenir la diversité biologique tout en tenant compte des contraintes en matière d'économie et de sécurité des populations, mais aussi des exigences sociales, culturelles et régionales.

* DIREN : Direction Régionale de l'Environnement (aujourd'hui DREAL)

Les 100 Actions de l'EPTB VIDOURLE au se

Depuis sa création en 1989, voici une liste non exhaustive de toutes les actions engagées au quotidien par l'EPTB Vidourle aux côtés des collectivités du bassin.

1

Restoration et entretien des ripisylves

- Planification des actions de l'équipe verte
- Restauration des berges
- Entretien des ségonaux
- Retrait des embâcles post-crues
- Abattage sélectif de grands et petits sujets
- Réfection de seuils
- Brûlage de végétaux
- Renaturation de berges
- Sélection des rejets
- Protection des berges par génie végétal
- Débroussaillage
- Traitement des embâcles
- Plantations
- Elagage

Mise en valeur du patrimoine

- Projets agroforestiers
- Elaboration d'un topoguide touristique

50

16



Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets

- Aide et appui technique aux communes pour l'élaboration de profils de baignade
- Appui technique des projets de réhabilitation des réseaux d'eaux usées
- Appui administratif et technique des projets de construction de stations d'épurations

Gestion administrative

- Procédure de dématérialisation des documents
- Organisation des comités syndicaux
- Préparation des délibérations
- Elaboration des conventions propriétaires/élus
- Lancement des marchés publics
- Gestion des archives

22

28



Gestion du budget et contentieux

- Gestion des procédures d'acquisitions foncières
- Montage des dossiers de demandes de subventions
- Préparation des budgets prévisionnels
- Contrôle de l'utilisation des crédits
- Négociations des emprunts
- Veille juridique

Communication, sensibilisation et gestion de crise

- Création d'outils didactiques
- Conception de maquettes pédagogiques
- Edition d'un journal d'information du Vidourle
- Animation de journées de sensibilisation scolaire
- Sensibiliser les élus au risque inondation
- Améliorer les conditions de gestion de crise
- Participation active à l'Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin
- Elaboration des Plans Communaux de Sauvegarde
- Mise en place d'outils de surveillance et de prévention des crues (PCS)
- Gestion d'une photothèque
- Développer la culture du risque
- Valorisation du site internet
- Pose de repères de crues
- Exposition itinérante

30

44

Service de la population du bassin versant

➔ Accroître la visibilité de l'EPTB et de l'action des élus locaux

- Relations Presse
- Organisation de visite de chantiers avec les élus, les financeurs
- Organisation de manifestation : lancement et réception de chantiers
- Participation aux journées thématiques, colloques nationaux et salons

59

➔ Cartographie

- Mise en œuvre du Système d'Information Géographique
- Aide décisionnelle
- Productions cartographiques
- Gestion des données

➔ Lutte contre les inondations

- Actions de réduction de la vulnérabilité
- Visites techniques des ouvrages hydrauliques
- Protection de berges du secteur endigué
- Aménagements hydrauliques
- Confortement des digues de 1^{er} rang et digues déversantes
- Aménagement des points de surverse
- Création des digues de 2nd rang (à venir)
- Ressuyage des plaines agricoles
- Création de bassins de rétention
- Surveillance des travaux

➔ Optimisation de la gestion des ressources en eau

- Soutien des projets pour l'amélioration des rendements des réseaux et la suppression des fuites
- Appui technique pour la réalisation de schémas d'eau potable
- Gestion concertée de la ressource
- Préserver la ressource en eau
- Mise en œuvre des études sur les volumes prélevables
- Améliorer les débits d'étiage
- Sensibiliser les riverains

➔ Fédérer les élus et les populations du bassin versant

- Information, conseil et appui technique auprès des communes
- Coordination de toutes les actions programmées
- Rencontre régulière avec les associations et fédérations diverses
- Suivi du Contrat de Rivière

➔ Valorisation du milieu naturel

- Animation du dispositif Natura 2000
- Favoriser la biodiversité
- Gestion de la végétation rivulaire sur l'ensemble du bassin versant du Vidourle
- Lutte contre les espèces invasives
- Amélioration de la continuité biologique
- Création de passes à poissons
- Création de zones humides
- Améliorer le potentiel piscicole
- Gestion du transport solide

➔ Lutte contre la pollution

- Appui technique et suivi des schémas directeurs d'assainissement
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Ramassage de déchets
- Pose de poubelles
- Analyse ponctuelle de l'eau

➔ Études

- Mise en place et suivi des plannings des travaux
- Étude de faisabilité des bassins de rétention
- Évaluation de l'effacement partiel ou total de certains ouvrages sur le fonctionnement du fleuve et sur l'écosystème
- Réalisation de levées topographiques
- Études hydrauliques
- Étude pour la valorisation des zones d'expansion de crues
- Étude diagnostic de réduction de la vulnérabilité
- Étude historique
- Monographie hydraulique
- Étude de caractérisation des crues
- Étude de zonage du risque inondation
- Étude de projets de valorisation du lit et des berges



100

L'obligation de surveillance et entretien des digues

Suite au décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques imposant une surveillance régulière de l'état des digues, de la part des propriétaires (les communes) ou des gestionnaires (EPTB Vidourle), l'EPTB Vidourle procède régulièrement à l'inspection de ces ouvrages.

Les obligations sont bien distinctes : le responsable des ouvrages les entretient, les surveille et les examine, alors que le service de contrôle de l'Etat s'assure que les ouvrages ne menacent pas la sécurité publique.

Les digues sont classées en 2 catégories :

Digue B (anciennement appelée Intéressant la Sécurité Publique)	Digue C
Hauteur de la digue > à 1 mètre protège jusqu'à 50 000 personnes	Hauteur de la digue > à 1 mètre protège jusqu'à 1 000 habitants

Sur le bassin du Vidourle, l'inspection des digues concerne :

Digue B (anciennement appelée Intéressant la Sécurité Publique)	Digue C
<ul style="list-style-type: none"> • Aimargues • St Laurent d'Aigouze • Lunel • Marsillargues 	<ul style="list-style-type: none"> • Aigues-Mortes • Lunel - La Jassette • St Laurent d'Aigouze • Marsillargues • Gallargues le Montueux

Fréquence imposée :

1 visite tous les ans	1 visite tous les 2 ans
-----------------------	-------------------------

Deux bureaux d'études sont mandatés et supervisés par l'EPTB Vidourle afin de réaliser les dossiers réglementaires imposés par la législation en vigueur, intégrant notamment les Visites Techniques Approfondies (VTA), les consignes de surveillance et le diagnostic initial de sûreté.

Outre les diagnostics imposés, l'EPTB Vidourle effectue des inspections intermédiaires et régulières afin d'obtenir une vision quotidienne de l'état des digues, et plus spécialement après un événement hydraulique. Ces rapports de visites internes sont transmis au bureau d'études avec lequel nous travaillons en étroite collaboration.

Exemples d'observations relevées par l'EPTB Vidourle sur le terrain :



Digue C Aigues mortes affaissement de la crête et du talus aval



Digue C Marsillargues observation de terrier susceptible d'affaiblir l'ouvrage

BASSINS DE RÉTENTION

Les premières conclusions hydrologiques et hydrauliques de l'étude de faisabilité et des études complémentaires des 9 bassins de rétention de la Haute et Moyenne vallée du Vidourle, doivent être rendues à la fin de l'année 2013.

Cette étude est financée à hauteur de :

40% par l'État, **20%** par la Région, **20%** par le Gard (**10%** par le Conseil général du Gard et **10%** par le Syndicat Mixte Départemental du Gard), **20%** par le Conseil général de l'Hérault.

DIGUE D'AIMARGUES

À ce jour, la partie opérationnelle et technique du dossier est finalisée, l'impossibilité d'obtenir des fonds financiers auprès des banques a considérablement ralenti l'exécution de cet aménagement.

Cette situation vient juste de se débloquer et le projet de consolidation de la digue d'Aimargues va pouvoir débuter.

Gallargues le Montueux : l'État et la Région inaugurent le confortement de la digue

Le 26 septembre 2013, Hugues Bousiges, Préfet du Gard et Christian Bourquin, Président de la Région Languedoc-Roussillon, Sénateur, ont participé à la réception finale du chantier de confortement des zones de surverse de la Digue classée B de Gallargues le Montueux, réalisé par l'EPTB Vidourle dans le cadre du PAPI1 (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations).



Monsieur Hugues Bousiges, Préfet du Gard, Monsieur Christian Bourquin, Président de la Région Languedoc - Roussillon, Sénateur

En présence du Vice président de l'EPTB Vidourle, Conseiller général du canton de Lunel et Président du comité de pilotage du contrat de rivière, du maire de Gallargues-le-Montueux, ainsi que de nombreux élus du bassin versant, le Président de la Région Languedoc-Roussillon, Christian Bourquin et Hugues Bousiges, Préfet du Gard (coordinateur Gard/Région pour la police de l'eau), ont rappelé le fort intérêt qu'ils portaient aux actions de prévention et de lutte contre les inondations menées par l'EPTB Vidourle. Cet ouvrage de 3km de linéaire situé entre le pont de Lunel et la digue de Pitot à Gallargues le Montueux, a pour objectif de résister à une crue de 3000m³/sec. (soit supérieure à celle de 2002), sécurisant ainsi les populations.

Plusieurs principes de confortement ont été retenus en fonction des tronçons :

1- Recul de la digue (démontage de la digue existante et reconstruction en retrait)



2- Poutre de Calage Beton complétée de matelas Gabions



3- Enrochements libres et bétonnés



4- Mise en place de géogrille bituminée sur les talus.



Ce projet a pour spécificité de concilier protection contre les inondations et conservation du milieu naturel. En effet, au titre des mesures compensatoires imposées par le dispositif Natura 2000, l'EPTB a créé une zone humide (bras morts), pour favoriser la préservation des espèces.

Montant de l'opération : 9 millions d'euros TTC

A ce jour, il s'agit du chantier le plus important mené par l'EPTB Vidourle. Il comprend les études, les acquisitions foncières, la géotechnique, la topographie et les travaux.

Projet financé par :



30%



40%



20%



10%



Création d'une zone humide

Marsillargues : Réception du chantier de confortement de la digue classée B

Cet ouvrage de 1,8 km de linéaire est situé en amont de la voie SNCF jusqu'au pont Boulet. L'objectif de cet aménagement consiste à renforcer les points bas afin qu'ils supportent au mieux la surverse.



Hugues Bousiges, Préfet du Gard, Christian Bouillé, Conseiller Régional et André Vézinhét, Président du Conseil Général de l'Hérault

Le 6 novembre 2013, Monsieur Hugues Bousiges, Préfet du Gard, Monsieur André Vézinhét, Président du Conseil général de l'Hérault, Monsieur Christian Bouillé, Conseiller régional, Monsieur le Vice président de l'EPTB Vidourle, Conseiller général du canton de Lunel et Président du comité de pilotage du contrat de rivière, Madame le maire de Marsillargues, et les élus du bassin versant, ont réceptionné le chantier de confortement de la digue classée B de Marsillargues réalisé par l'EPTB Vidourle dans le cadre du PAPI 1 (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations).

Plusieurs principes de confortement ont été retenus en fonction des tronçons :

- 1- Amont de l'ancienne voie SNCF : Recul de la digue (démontage de la digue existante et reconstruction en retrait)



- 2- Entre le pont SNCF et le pont Boulet : Confortement de la digue par la mise en place de rideaux de palplanches* sur 320m



Montant de l'opération 6 099 600 d'euros TTC

Il comprend les études, les acquisitions foncières, la géotechnique, la topographie et les travaux.

Projet financé par :



- 3- Après le pont Boulet : confortement par recul de digue



Ce projet a pour spécificité de concilier protection contre les inondations et conservation du milieu naturel. En effet, au titre des mesures compensatoires imposées par le dispositif Natura 2000, l'EPTB a créé une zone humide (une mare), pour favoriser la préservation des espèces.



Création d'une zone humide

* Palplanches : structures métalliques de 60 cm de large sur 12 mètres de profondeur, qui sont mises en terre en pied de digue et accrochées les unes aux autres.

Bilan budgétaire 2013 et perspectives 2014

L'exercice comptable comprend plusieurs stades budgétaires (budget primitif, supplémentaire et décisions modificatives) qui représentent les prévisions budgétaires. Les opérations prévues et réalisées sont retracées dans le compte de bilan.

→ La section de fonctionnement du budget de l'EPTB Vidourle se scinde en 2 parties :

- **Les charges de fonctionnement courant et du personnel**
- **Les charges qui traduisent une activité de prestations de services, essentiellement à caractère sécuritaire, à moyen terme** (les inspections de digues annuelles, les études préparatoires au contrat de Rivière, le Document d'Objectifs Natura 2000).

On constate une démarche très positive de tous les acteurs pour dépasser les clivages institutionnels que constituent les limites géographiques départementales et communales. Cet engagement commun accroît l'efficacité de nos actions au quotidien. Preuve en est, l'EPTB Vidourle vient d'acter avec ses partenaires un planning de réalisation des travaux sur les cinq prochaines années, et poursuit le lissage des participations de ses membres (+ 0,15 € en 2013) dans le but d'assurer le financement de toutes les opérations futures.

→ La section d'investissement du budget de l'EPTB Vidourle s'articule autour de 2 axes :

- **Le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI)**

Le budget du PAPI2 s'élève à 70 000 000 € HT, pour la période 2013 à 2018.

Ces chantiers, à vocation sécuritaire, exigent une réelle technicité et mobilisent des crédits considérables.

Pour mémoire depuis 2002, ont été réalisées :

- digue de St Laurent d'Aigouze : 4 350 000 € HT
 - digue de Lunel : 4 500 000 € HT
 - digue de Marsillargues : 5 100 000 € HT
 - digue de Gallargues le Montueux : 7 000 000 € HT
- À venir : digue d'Aimargues : 9 135 000 € HT (2013/2014)



Lors du dernier comité syndical qui s'est tenu sur le site Viavino à St Christol, le Président de l'EPTB Vidourle, Christian Valette et les membres du comité syndical, ont voté à l'unanimité le budget supplémentaire.

Ce dernier affine les prévisions inscrites au budget primitif et sélectionne les reports jugés utiles au bon déroulement d'une opération en cours. Il s'agit de 388 654,22 € pour la section de fonctionnement et de 12 737 372,21 € pour la section d'investissement.

À cela s'ajoutent les travaux de ressuyage des terres agricoles et les études préparatoires aux digues de 2^{ème} rang. Des crédits sont aussi engagés sur la moyenne vallée avec les projets des futurs bassins de rétention, dont la Garonette, mobilisant près de 1 000 000 €.

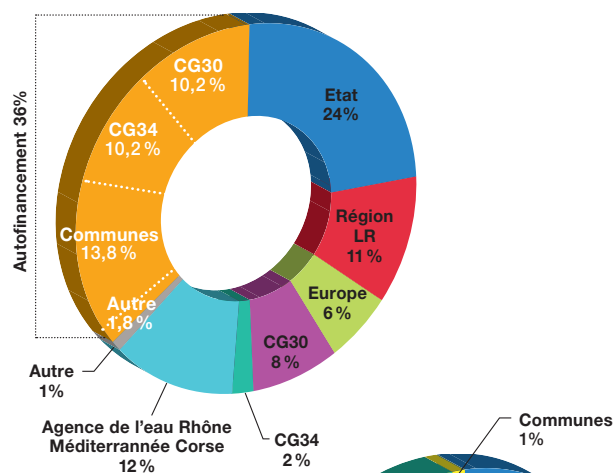
• Le Contrat Rivière

Ce programme va s'étaler jusqu'en 2018 pour un montant prévisionnel de 100 000 000 € HT. Le Contrat de Rivière comprend plusieurs niveaux d'actions : qualité de l'eau, valorisation du milieu aquatique, gestion de la ressource en eau, Natura 2000, et englobe le PAPI 2.

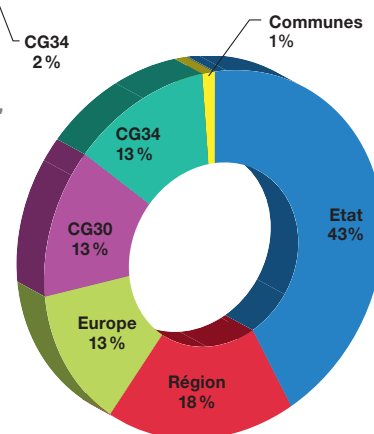
La part financière en maîtrise d'ouvrage directe de l'EPTB du Vidourle représente 1 000 000 € par an.

La partie Investissement du budget de l'EPTB (Plan Vidourle et Contrat Rivière) devrait approcher les 8 000 000 € à 10 000 000 € / an.

Prévisions sur le Contrat de Rivière



Répartition sur le PAPI



Les Conseils généraux et les communes participent à l'auto-financement à hauteur de 2 millions d'euros par an.

En dépit des aléas budgétaires liés à des défauts de trésorerie des banques que nous tentons de combler par différents emprunts, le rythme des actions de l'EPTB Vidourle est cependant maintenu.

L'optimisation de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant demeure la priorité pour les élus.

Pays vignanais

Quissac

Vidourle : des investissements pour continuer à améliorer la qualité de l'eau

Yves Bouché, président de la commission de l'eau de la Vidourle, a été reçu par le maire de Quissac, Jean-Louis Bouché, pour discuter des investissements prévus pour améliorer la qualité de l'eau de la Vidourle. Les travaux de maintenance de la station d'épuration de Quissac sont terminés et les travaux de modernisation de la station de traitement de l'eau de la Vidourle sont en cours. Ces travaux sont financés par le département de l'Aveyron et la commune de Quissac.

Yves Bouché, président de la commission de l'eau de la Vidourle, et Jean-Louis Bouché, maire de Quissac.

Montmiral

Les inondations et leurs risques expliqués aux enfants

Des ateliers ont été organisés à Montmiral pour expliquer aux enfants les risques d'inondation et les mesures de prévention. Les enfants ont appris à reconnaître les zones à risque et à adopter des comportements adaptés en cas de crue.

Des enfants participant à un atelier sur les inondations.

Aimargues

Le projet de la future digue débattu

Le projet de la future digue de l'Aimargues a été débattu lors d'une réunion publique. Les habitants ont pu exprimer leurs avis et préoccupations sur le projet de construction de la digue pour protéger le village des inondations.

Réunion publique sur le projet de digue à Aimargues.

18 Vidourle - Pays vignanais

Vidourle Gérer la ressource en eau, les crues, l'environnement

Le Syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle gère un bassin de 800 km², entre Cros et le Grau-du-Roi.

Le Syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle (SIV) gère un bassin de 800 km², entre Cros et le Grau-du-Roi. Le SIV a pour mission de gérer la ressource en eau, les crues, et l'environnement de la Vidourle. Le SIV a financé de nombreux travaux de maintenance et de modernisation de l'infrastructure hydraulique.

Travaux de maintenance de la digue de la Vidourle.

Gallargues-le-Montueux

La digue confortée sécurise le village

Trevaux : l'ouvrage, d'un coût de près de cinq millions, situé entre le pont de Lunel et la digue Pitol, a été inauguré

La digue de Gallargues-le-Montueux a été confortée pour sécuriser le village. L'ouvrage, d'un coût de près de cinq millions, situé entre le pont de Lunel et la digue Pitol, a été inauguré. Les travaux ont été financés par le département de l'Aveyron et la commune de Gallargues-le-Montueux.

Inauguration de la digue confortée à Gallargues-le-Montueux.

Syndicat du Vidourle : une nouvelle phase

Environnement : Le premier volet du contrat de rivière s'ouvre sur la période 2013-2015

Le Syndicat du Vidourle a lancé une nouvelle phase de travaux de maintenance et de modernisation de l'infrastructure hydraulique. Le premier volet du contrat de rivière s'ouvre sur la période 2013-2015.

Travaux de maintenance de la digue de la Vidourle.

Plan Vidourle : plus rien ne peut l'arrêter

Aménagements : 70 millions d'euros engagés, sur 5 ans.

Le Plan Vidourle est en cours de réalisation. Les aménagements de 70 millions d'euros engagés, sur 5 ans, sont en cours de réalisation. Le Plan Vidourle vise à améliorer la qualité de l'eau de la Vidourle et à protéger les zones à risque d'inondation.

Travaux de construction de la digue de la Vidourle.

Territoire : « Le Vidourle n'est pas une frontière »

Le territoire de la Vidourle n'est pas une frontière. Les habitants de la Vidourle sont tous concernés par les travaux de maintenance et de modernisation de l'infrastructure hydraulique.

Portrait d'un élu local.

Corconne La nouvelle station d'épuration entre en fonction

Le réseau d'assainissement de l'eau a également été réhabilité.

La nouvelle station d'épuration de Corconne est entrée en fonction. Le réseau d'assainissement de l'eau a également été réhabilité.

Nouvelle station d'épuration de Corconne.

Aimargues

Les travaux vont bientôt débuter sur les berges du Vidourle

Les travaux de maintenance et de modernisation de l'infrastructure hydraulique vont bientôt débuter sur les berges du Vidourle à Aimargues.

Travaux de maintenance de la digue de la Vidourle.

Faire du Vidourle un site Natura 2000 exemplaire

Environnement : Des objectifs pour concilier activité économique et sociale et préservation de la biodiversité. À tous s'y adhérent.

Le territoire de la Vidourle est devenu un site Natura 2000 exemplaire. Des objectifs ont été fixés pour concilier activité économique et sociale et préservation de la biodiversité. À tous s'y adhérent.

Site Natura 2000 de la Vidourle.

Vidourle : chantier et baignade interdite durant le renforcement de la digue

Marlargues : Les travaux dureront jusqu'en septembre. La présidence s'impose.

Le chantier de renforcement de la digue de la Vidourle à Marlargues durera jusqu'en septembre. La présidence s'impose.

Travaux de renforcement de la digue de la Vidourle.

Une délégation marocaine en visite sur le Vidourle



La délégation marocaine et le CG34 en visite sur le chantier de la digue de Marsillargues réalisé par l'EPTB Vidourle.

Le Conseil Général de l'Hérault a reçu cet été, une délégation marocaine de l'Institut Méditerranéen de l'Eau. Ils ont souhaité visiter des travaux hydrauliques sur l'étang de l'Or et sur le bassin du Vidourle. A ce titre, l'EPTB Vidourle a commenté sur site le chantier de confortement de la digue classée B de Marsillargues.

L'EPTB poursuit l'actualisation de son Topoguide

Deux réunions de travail ont été organisées par l'EPTB Vidourle avec l'ensemble de nos partenaires durant lesquelles nous avons présenté une maquette de principe, et fait état de l'avancée de la mise à jour du topoguide. Nous avons également modifié certains tracés de randonnée à la demande de nos partenaires. Certaines boucles sont en cours de validation par les communes, communautés de communes, et offices de tourisme. **La phase de rédaction des itinéraires est en cours, avec pour objectif de sortie : le printemps 2014.**

Sondage d'opinion sur le risque inondation

Le Conseil Général du Gard, en partenariat avec l'EPTB Vidourle, fait réaliser un sondage d'opinion sur le risque inondation par l'institut Enov Research. Au total, 1500 personnes ont été interrogées par téléphone entre le 26 septembre et le 9 octobre 2013, parmi eux, des habitants du bassin versant du Vidourle.

Ce sondage s'inscrit dans le cadre de la politique du



Un vent de modernité pour le site internet



Le site internet www.vidourle.org est en cours de modernisation : Design amélioré, gain de clarté, mise à jour des informations, valorisation des actualités, et une rubrique dédiée aux commentaires pour recueillir toutes vos appréciations.

Il est en phase de validation, la mise en ligne est prévue pour la fin de l'année.



Le Québec s'intéresse à l'EPTB Vidourle

Dans le cadre d'une entente de jumelage France/Québec signée entre l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et le Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec, **l'Organisme du Bassin Versant de la rivière du Saguenay (OBVS) au Québec, a manifesté un fort intérêt vis à vis de l'EPTB Vidourle, afin d'établir ensemble un cadre de rapprochement possible entre les 2 entités**, avec pour objectif le retour d'expériences en matière de protection, promotion, mise en valeur et développement des bassins versants.

La prévention des inondations en Région



Jean Charles Amar, Directeur Général des Services de l'EPTB Vidourle, est intervenu lors de la 6^{ème} Conférence Régionale Inondations en Languedoc-Roussillon pour soulever la question de l'identification des Territoires à Risques importants d'Inondations (TRI), imposée par la Directive Inondations de 2007. L'EPTB Vidourle appartient au TRI Montpellier/Lunel. À ce titre, plusieurs communes sont rattachées à des bassins versants différents (du Lez et de la Mosson, de l'Etang de l'or et du Vidourle) regroupés sous cette terminologie.

Département de prévention contre les inondations. Il a pour objectif de mesurer l'évolution de la culture du risque de la population et l'impact des actions réalisées par l'ensemble des partenaires. Il fait suite à deux précédents sondages réalisés par l'institut IPSOS en 2005 et 2009.

Les résultats sont attendus pour décembre 2013.

Il a tenu à rappeler que le lien, entre les TRI et les bassins versants, n'était pas facilement intégré par les élus et les fonctionnaires face à la notion de bassin, largement adoptée au quotidien.

La problématique reste entière, à savoir comment réussir à travailler ensemble dans un nouvel espace géographique couvert par des entités territoriales différentes ? Avant même d'atteindre ce stade, Jean Charles AMAR rappelle qu'il est fondamental d'obtenir des précisions sur le rôle à tenir et les missions à remplir par chaque entité constitutive du TRI.



Entretien avec Christian Meunier Coordonnateur de l'équipe verte

Christian Meunier a intégré l'EPTB Vidourle en 2003. Il travaille au sein des services techniques, et occupe le poste de coordonnateur de l'équipe verte de l'EPTB Vidourle. Ses missions : coordonner l'action des 7 agents de l'équipe verte, répartis en 2 groupes, gérés par 2 chefs d'équipe intervenant le long des 80km de berges du Vidourle et sur les affluents; contrôler et participer aux chantiers en cours ; estimer le temps de travail et planifier les interventions sur les communes ; faire état des besoins humains, matériels ou en matière de sécurité. Il participe aux réunions de chantiers dans le cadre des travaux de restauration forestière, scarification, protection par génie végétal..., réalisés par les entreprises sélectionnées par appel d'offre.

Les agents de l'équipe verte sont financés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau, et par l'autofinancement soit : 1/3 par le Conseil général de l'Hérault, 1/3 par le Gard (Conseil général du Gard et SMD) et 1/3 par les communes.

1/ Quelle est la journée type d'un agent de l'équipe verte ?

Toute l'équipe se retrouve au local basé à Sommières à 7h45 en hiver et 6h en été. Chaque chef d'équipe prépare son camion : vérification des outillages et des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Ensuite les équipes se déplacent sur une commune où chaque agent est positionné à un poste par le chef d'équipe pour procéder au débroussaillage, débitage des embâcles, abattage des arbres morts, élagage des branches ou à des plantations de jeunes sujets. En période d'intempéries, les agents procèdent à la fabrication de poubelles en bois, et les posent par la suite, le long des berges pour lutter contre les dépôts de détritus. Les agents procèdent par ailleurs après chaque crue au démontage des embâcles ⁽¹⁾ obstruant les ponts.

2/ Quel matériel est mis à la disposition de l'équipe verte par l'EPTB Vidourle ?

2 camions, 13 tronçonneuses, 6 débroussailleuses, 1 bateau zodiac. Le dernier investissement concerne l'acquisition d'une débroussailleuse autoportée pour l'entretien des rives. En raison de l'investissement que cela représente mais également pour la sécurité des agents qui l'utilisent tous les jours, nous prenons soin du matériel par un nettoyage quotidien et des vérifications régulières de son bon fonctionnement. En matière de sécurité des agents, condition fondamentale à la bonne conduite des opérations, un agent de l'équipe verte est désigné ACMO (Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité), à ce titre il vérifie si tous les équipements des agents répondent aux critères de sécurité imposés par la loi.

3/ Quelle procédure permet le déclenchement d'une intervention de l'équipe verte sur une commune ?

Tous les 5 ans, un programme pluri-annuel des interventions de l'équipe verte est proposé à l'Agence de l'Eau par l'EPTB Vidourle. Il se base sur le Plan de gestion de la ripisylve validé par la Déclaration d'Intérêt Général de 2004 qui va être révisée en 2014 pour tenir compte des évolutions du cours d'eau et de la diversité des tâches de chacun et des missions de l'EPTB. Une déclinaison annuelle du programme est élaborée en fonction de sollicitations des communes, de crues ou d'imprévus (découverte d'espèces invasives, arbres morts, crues, embâcles). Cette programmation est transmise à l'Agence de l'Eau et à l'ensemble de nos partenaires, avec le bilan des interventions de l'année précédente. Chaque commune du bassin versant adhérente à l'EPTB Vidourle peut bénéficier gratuitement d'une intervention de l'équipe verte après passation de convention avec les riverains concernés.

Notre travail est indispensable pour assurer un suivi journalier de l'état du fleuve et de ses abords et pérenniser ainsi les investissements réalisés par les collectivités du bassin.

⁽¹⁾ Embâcles : obstacles déposés au sein du cours d'eau empêchant le bon écoulement.



Etablissement Public Territorial de Bassin

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION
Karine Adoul, Elisa Richard,
Richard Lapiere, Serge Rouvière,
Béatrice Perron, Christian Rodier,
Thierry Chatillon

SIÈGE
EPTB Vidourle
11, rue Court de Gébelin
Immeuble le Neully • 2^{ème} étage
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

www.vidourle.org

DIRECTION
EPTB Vidourle
Maison des Elus - Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

CONCEPTION, IMPRESSION
ET DISTRIBUTION
Agence Chirripo - 04 67 07 27 70

CONTACTEZ-NOUS
EPTB Vidourle
Maison des Elus - Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier